

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUILLET 2026**

Délibération n° 2026-06-059

Date de la convocation : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 2

Votes : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le neuf juillet deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, BESSON Hélène, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260709-2026-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2026

Procurations :

GRANGE Jean-Luc, procuration à SEUX Christian
DESFOND Juliette, procuration à EBOLI Laure

Absent excusé :

Secrétaire : BESSON Hélène

**OBJET : CONVENTION DE BAIL POUR LE DEPLOIEMENT D'UNE ANTENNE
ORANGE A LA CROIX VERTE**

Madame la maire expose que dans le cadre du déploiement de ses équipements et dans la perspective d'améliorer la couverture du réseau de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire communal, l'opérateur Orange a sollicité la commune afin de trouver un terrain susceptible d'accueillir une nouvelle antenne.

Par l'intermédiaire de la société Totem France qui intervient pour le compte de l'opérateur, des échanges ont eu lieu et une visite de terrain a permis de déterminer l'emplacement qui serait le moins impactant sur l'aspect paysager tout en permettant à l'opérateur de couvrir la zone recherchée.

Avant de passer à la phase technique et à l'installation de l'équipement, il convient de signer une convention de bail définissant les conditions de mise à disposition d'un espace d'environ 80 m² sur la parcelle BS 218 située à la Croix Verte.

Ce bail d'une durée de douze ans permettra à la commune de percevoir un loyer annuel de 3 000 € augmenté annuellement de 2 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** cette convention de bail et **AUTORISE** Mme la maire à la signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 9 juillet 2026.

La Maire
Geneviève MANDON

La secrétaire de séance
Hélène BESSON